

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC
AU 339/02

ÉFAI – 020815 – AFR 54/040/02

Informations complémentaires sur l'AU 339/02 (AFR 54/036/02 du 20 novembre 2002)

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

CRAINTES POUR LA SÉCURITÉ / CRAINTES DE TORTURE ET AUTRES MAUVAIS TRAITEMENTS

SOUDAN

Garang Wek Atheny (h)
Gabriel Akol Akol Kuc (h)
Ajing Lual Lual (h)
Andrew Lual Buolo (h)
Gabirel Lual Deng (h)
Lino Garang Athian (h)
Garang Mawien Angok (h)
Gai Gai (h), tous fonctionnaires civils dinka
Ahmad Labuo (h), commerçant

Londres, le 23 décembre 2002

Ces neuf hommes ont été libérés le 12 décembre. Ils n'ont pas été torturés ni maltraités au cours de leur détention au Quartier général de l'armée à Khartoum-Nord. Aucune raison n'a été donnée pour justifier leur mise en détention et ils ont été libérés sans avoir été jugés ni inculpés.

Ils avaient été arrêtés le 20 octobre à Aweil, capitale du Bahr el Ghazal du nord et ont été détenus au secret.

Aucune action complémentaire n'est requise pour le moment de la part des membres du réseau Actions urgentes. Un grand merci à tous ceux d'entre vous qui ont envoyé des appels.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous trouverez les documents en français sur LotusNotes, rubrique ÉFAI - IS documents.
Vous pouvez également consulter le site Internet des ÉFAI : www.efai.org*